

Production d'œuvre audiovisuelle musicale - court métrage et long métrage

SACEM

Date de dépôt des dossiers : Commission 3 : du 6 avril au 4 mai 2026, résultats fin juin.

Présentation du dispositif

Mettre en lumière la diversité de la scène musicale contemporaine et des artistes au travers de projets au sein desquels la musique tient un rôle principal (portrait, courant, biopic, fiction musicale, etc.).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent prétendre à l'aide, les sociétés de production.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Produire une œuvre audiovisuelle dite de "stock" (les émissions de plateau sont exclues de ce programme). Elle doit justifier d'un contrat de diffusion / lettre d'engagement d'un diffuseur ou d'une SMAD pouvant justifier d'un apport en numéraire et en préachat.

Sont retenus en priorité les projets valorisant la création ou les nouvelles interprétations, tous répertoires confondus (à l'exception du domaine public), et/ou particulièrement ambitieux (courant musical majeur, histoire d'une œuvre, répertoire de niche, musique et société, etc.).

Le film doit être en phase de production lors de son passage en commission.

S'il y a création de musique originale, elle doit être déposée à la Sacem.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de l'aide est plafonné

- à 4 000 € pour le court métrage,
- à 25 000 pour le long métrage.

Possibilité de déposer un maximum de 3 demandes par programme d'aide au cours d'une même année.

L'aide n'est pas cumulable avec une autre aide de la Sacem.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

La demande se fait en ligne sur [le site de la Sacem](#), uniquement par la société de production de l'œuvre.

— Éléments à prévoir

Les documents à joindre au dossier sont les suivants :

- le formulaire,
- la note d'intention présentant le projet et l'éligibilité de cette aide proposée par la Sacem,
- le plan de financement du film,
- la copie du contrat de diffusion / lettre d'engagement d'un diffuseur ou d'une SMAD (selon le format de l'œuvre).

Organisme

SACEM

- 225 avenue Charles de Gaulle
92528 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex
Téléphone : 01 47 15 47 15
Web : www.sacem.fr

Déposer son dossier

- <https://aide-aux-projets.sacem.fr/nos-programmes-aide/connexion/production-doeuvre-audiovisuelle-musicale-court-metrage>

Liens

- [FAQ](#)
- [Guide pour le dépôt d'une demande d'aide en ligne](#)